

---

## LES DÉTERMINANTS DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Gérard BOUVIER (\*)

(\*) Insee, Direction des statistiques d'entreprises

[gerard.bouvier@insee.fr](mailto:gerard.bouvier@insee.fr)

**Mots-clés :** Recensement, comparaisons de sources

---

### Résumé

Près de deux immigrés sur cinq ont acquis la nationalité française. On propose ici d'étudier les caractéristiques observables des immigrés Français (comparativement aux immigrés étrangers), en confrontant lorsque c'est possible ces caractéristiques avec les objectifs de la politique publique de naturalisation. Celle-ci se concrétise par une forte volatilité, que ni l'appareil statistique, ni le simple examen du dispositif égal ne peuvent expliquer. Notre étude conclut qu'un premier groupe de déterminants majeurs est constitué de l'origine géographique, de l'âge à l'arrivée, de la durée de présence et de la nationalité du conjoint. Plus précisément, avoir conjoint lui-même naturalisé est très corrélé à l'obtention de la nationalité française. Deux autres facteurs, le motif administratif d'entrée en France et la maîtrise de la langue jouent aussi notablement sur la probabilité qu'un immigré soit naturalisé, et cela est cohérent avec les objectifs affichés de la politique publique. Le recensement permet d'identifier des déterminants majeurs. C'est cependant l'apport d'une source spécifique (l'enquête « Trajectoires et origines », TeO) qui permet d'affiner l'étude et d'identifier les facteurs évoqués en second lieu. Notre étude montre encore un phénomène, la naturalisation conjointe, sans que les données disponibles ne puissent suffire à construire de bonnes explications.

### Abstract

In France, two immigrants on five have got the French citizenship. We aim to find out the main differences between (newly) French immigrants and (still) foreign ones, and moreover, draw a link between the former's characteristics and the french public policy of attribution of the citizenship. A first group of determinants are origin, age at the arrival in France, duration of presence in France, and partner's citizenship. These one cannot be clearly linked to the public policy. At the contrary, two others, administrative motive of entrance and french language's proficiency are linked, especially the later. These two determinants have been identified with a specific survey (Trajectoires et origines ) since the former can be identified with the census. So the combination of two sources explains a lot but not all of the public policy.

## 1. Introduction : le contexte administratif, quelques éléments de contexte<sup>1</sup>, synthèse

On donne quelques éléments de contexte relatif au droit français de la nationalité, ainsi que quelques repères sur les pratiques d'autres pays de l'OCDE. Les deux sources mobilisées sont brièvement présentées, puis une synthèse des principaux résultats est exposée.

### 1.1. La gestion administrative de l'attribution de la nationalité française

La plupart des citoyens français sont Français par droit du sang : il suffit de naître d'un parent français pour être Français. Une disposition particulière, le double droit du sol, a plus d'importance symbolique (car elle complète le droit du sang par un droit du sol) que pratique (rares sont ceux qui sont Français de par cette disposition) : est Français toute personne née en France d'un parent né en France. Bien évidemment, ne sont Français par ce biais que les personnes dont les deux parents sont étrangers mais dont l'un d'entre eux est né en France. Par le passé, le conjoint (la femme) d'un Français a pu acquérir la nationalité française « automatiquement », symétriquement, la femme française pouvait perdre sa nationalité française en épousant un étranger. Actuellement, l'étranger né à l'étranger peut acquérir la nationalité française, mais il doit en faire la demande. Diverses conditions (principalement, avoir un conjoint Français) facilitent l'attribution. Enfin, les personnes arrivées, *a fortiori* celles nées même étrangères, en France avant leurs 18 ans bénéficient de dispositions facilitant leur naturalisation.

Attribuer la nationalité a été une prérogative des souverains (qui renonçaient alors au droit d'aubaine, soit de récupérer l'héritage de l'étranger décédé dans leur fief). En France, des politiques restrictives ont alterné avec des politiques beaucoup plus ouvertes (fin XIX<sup>ème</sup> siècle, donner la nationalité était surtout un moyen d'augmenter le nombre de conscrits ...). La constitution de 1958 confirme que la nationalité est du domaine de la Loi. Sur les vingt dernières années, la législation a peu changé, mais les pratiques ont induit de fortes fluctuations dans les flux de personnes obtenant la nationalité française (cf. figure 1). Le début des années 2000 voit une croissance marquée de ces acquisitions qui passent de 100 000 à 160 000. Un retour vers un palier d'environ 140 000 acquisitions par an s'observe à la fin de la décennie, puis une contraction brutale en dessous de 100 000 est le fait marquant des années 2011-2012. Depuis, la tendance est à une hausse frileuse, avec un peu moins de 120 000 acquisitions en 2016<sup>2</sup>. En dépit d'un cadre juridique assez constant, ces flux sont donc très sensibles au contexte politique. Ils traduisent aussi le caractère discrétionnaire de l'attribution, puisqu'il revient, en premier ressort, à l'administration d'apprécier la bonne assimilation du candidat.

On notera les études récentes d'économistes et sociologues allemands ([1], Gathmann C, naturalization and citizenship: Who benefits?). Le cas de l'Allemagne intéresse beaucoup les économistes car il y a eu rupture dans la politique allemande d'attribution de la nationalité au tournant des années 2000. Très fermée, jusqu'à il y a peu, le modèle du « Gastarbeiter » prévalent et supposant une immigration de « passage », des évolutions importantes ont eu lieu depuis. La France, comme souvent en matière de sujets migratoires, occupe une situation médiane au regard de ce qui prévaut dans les pays comparables, soit les autres membres de l'OCDE. Des pays comme l'Australie ou le Canada ont une proportion importante d'immigrés, ces derniers sont le plus souvent

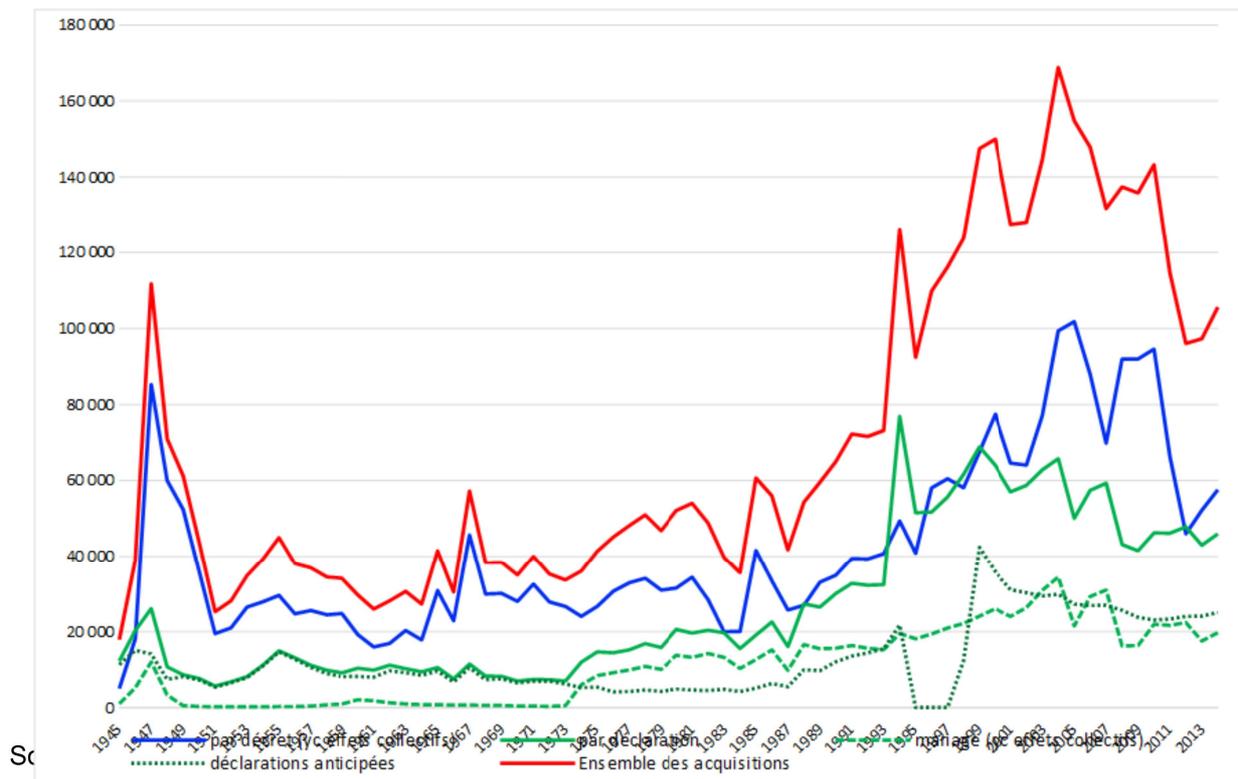
<sup>1</sup>Une large part de ce travail a été effectué par Evelyne Coirier et l'auteur, lorsqu'ils collaboraient au service statistique ministériel de l'immigration, le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), la première comme chargée d'étude et le second comme adjoint au chef de département. Madame Coirier a pris sa retraite depuis.

Outre l'analyse présentée ici, ce travail a donné lieu à une publication dans la collection « Infos migrations », publications en 4 pages du service statistique ministériel de l'immigration : Bouvier G., Coirier, E., « Les acquisitions de la nationalité française des immigrés : quels déterminants ? », *Infos migrations n° 85, DGEF-DSED*, juin 2016.

<sup>2</sup>Les données 2017 seront publiées début juillet 2018 par le ministère de l'intérieur.

naturalisés assez vite. A l'inverse des pays comme la Suisse et le Luxembourg, ont une proportion très importante d'étrangers parmi leurs résidents, mais l'obtention de la nationalité est très difficile. Le Japon fait exception dans le paysage : peu d'étrangers, la naturalisation y est quasi impossible. Des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou la France sont donc dans une position médiane : un peu plus de 10 % d'immigrés et environ la moitié ayant acquis la nationalité locale. Si l'Allemagne a une politique identifiée depuis le début des années 2000, rompant avec un passé malthusien, il semble plus difficile de discerner une ligne française, qui a adopté une politique plutôt restrictive en 2011, jamais remise en cause depuis, peu cohérente avec un discours sur le couronnement de l'intégration des immigrés via l'acquisition de la nationalité.

**Figure 1 : flux d'acquisition 1945-2015**



## 1.2. Une analyse *ex-post* de cette politique *via* les sources démographiques

Le statisticien-démographe dispose de deux sources de grande qualité pour analyser les populations ayant obtenu la nationalité française : le recensement de population et une enquête spécifique auprès des personnes immigrées (ou descendantes d'immigrées), l'enquête de l'Ined et l'Insee de 2008, Trajectoire et origine (TeO). Ces deux sources ont largement alimenté deux ouvrages de synthèse, l'un publié par l'Insee en 2012 ([2], Insee références, immigrés et descendants d'immigrés), l'autre par l'Ined en 2016 : « [3], Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, éditions de l'Ined ». Classiquement, les études socio-démographiques ou économiques et leurs problématiques ont tourné autour du lien entre intégration économique et citoyenneté (voir l'article de Denis Fougère et Mirna Safi, « *L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?* », [4]). Plus récemment, ([5]) Gleizes et Monso, 2009, puis ([6]) Bechichi, Bouvier et *alii*, 2016, ont exploré les liens entre intégration économique et maîtrise de la langue française. Le présent travail complète le triangle en précisant les liens entre citoyenneté et maîtrise du français. Il resterait à explorer les liens et causalités entre ces trois caractéristiques, ce

qu'on fait très récemment dans le cas néerlandais, J.Hartog et A Zorlu ([7]). Les pays comme la France et l'Allemagne voient maintenant une part importante de leur population être « de deuxième génération » (Bouvier, [2a]). La citoyenneté accordée aux parents ou demandés par ceux-ci est sans doute un facteur d'inclusion sociale des descendants d'immigrés qui reste à étudier.

### 1.3. Synthèse des principaux résultats

Le point de départ de cette étude a été l'article de Denis Fougère et Mirna Safi : « *L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?* ». Cet article comprend une partie consacrée à l'examen des déterminants qui incitent un immigré à acquérir la nationalité française plutôt que de rester étranger. L'examen d'une causalité (les auteurs démontrent qu'elle existe) entre naturalisation et intégration n'est pas du ressort de notre étude, les données disponibles ne le permettent pas.

En 2012, selon l'Insee, 5,7 millions d'immigrés vivent en France, dont 40 % ont acquis la nationalité française. On s'intéresse ici à ce qui caractérise les seconds par rapport aux premiers. Des données un peu plus récentes existent ([8] Brutel C.) : la tendance est à l'augmentation du nombre d'immigrés notamment du fait de la reprise de l'immigration européenne. Cela affecte très peu les résultats qui vont être présentés.

Une attention particulière a été portée dans cette étude aux personnes ayant ou ayant eu le statut de réfugié. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides déclarait en 2012 accorder sa protection à 176 000 personnes. L'étude ne tient pas compte des fortes évolutions de la demande d'asile constatées depuis cette date (plus de 300 000 personnes protégées en 2017).

Dans un premier temps, nous confirmons et affinons les résultats observés par Fougère et Safi : les déterminants sont d'abord l'origine géographique, plus particulièrement certaines origines. Viennent ensuite le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, le statut d'emploi. Des éléments sur le statut matrimonial ou la localisation des immigrés ont été testés, mais jouent modérément. La répartition suivant différents critères parmi les précédents, notamment la localisation géographique des personnes naturalisées a été présentée par Mainguené A. ([9]).

Dans un second temps, nous complétons l'analyse précédente, au moyen des données de l'enquête « Trajectoire et origines ». Ces données sont déjà un peu anciennes (2008). L'essentiel des résultats de cette enquête est présentée dans l'ouvrage [3]. Les données relatives à l'acquisition de nationalité n'ont guère été exploitées, si ce n'est par Patrick Simon et Vincent Tiberj ([3a]). Cependant ces auteurs se préoccupent surtout du sentiment d'appartenance à la société française, plus fréquent parmi les personnes ayant acquis la nationalité française que parmi les autres immigrés. L'apport de notre étude est donc totalement original. Les données de « Trajectoire et origines » permettent d'affiner les résultats obtenus dans un premier temps en faisant apparaître d'autres déterminants importants de la naturalisation. Elles permettent aussi de mieux mesurer l'effet de durée, puisque la durée entre l'entrée en France et la date de naturalisation est connue, et non seulement la durée entre l'entrée en France et la date d'enquête.

L'apport de notre étude tient en **six points principaux**.

Nous avons introduit les variables de durée de présence et d'âge à l'arrivée. La **durée de présence** joue fortement, de façon au moins apparente, sur le taux de naturalisation (part des personnes

parmi les immigrés qui choisissent de devenir français). Cet effet a été constaté par Croguennec Y. ([10]) en lien avec les conditions légales et réglementaires, celles-ci étant rappelées par les auteurs de la présente étude et dans [11]. Ce phénomène est d'ailleurs commun à de nombreux pays, comme le relève l'OCDE ([12]) dans son ouvrage « *Les indicateurs de l'intégration des immigrés* ». Nous montrons que la probabilité d'être naturalisé est essentiellement linéairement croissante en fonction de la durée de présence, cela jusque vers 20-25 ans de présence. Elle est pratiquement constante au-delà.

**L'âge à l'arrivée** est un facteur bien identifié dans l'étude des populations immigrées en relation avec les problématiques d'intégration ([13] Dominique Meurs et alii, 2006). Ces auteurs introduisent même la notion de « génération 1,5 » pour désigner les immigrés arrivés en France avant l'âge de 10 ans, intercalant un groupe entre immigrés et descendants d'immigrés. Ils montrent qu'il y a bien des dynamiques plus favorables et différentes d'intégration économique pour la « génération 1,5 », comparativement aux autres immigrés. Plus récemment, ([3b], 2016), Yael Brinbaum et alii, montrent l'importance de l'âge d'arrivée sur la réussite scolaire. Nous montrons qu'être arrivé en France avant 6 ans (ce qui implique une scolarité obligatoire complète en France) augmente très fortement la probabilité d'être naturalisé. Cette probabilité est toujours forte, mais moindre pour les personnes arrivées entre 6 et 17 ans, ayant donc suivi seulement partiellement leur scolarité en France. Un lien très fort existe donc entre intégration et naturalisation : avoir fréquenté le système éducatif français, censé intégrer les futurs citoyens, facilite le fait de devenir Français.

Le troisième apport découle de l'examen des taux et probabilités de naturalisation en fonction du niveau de **compétence en langue française**. Ne pas maîtriser le français, au moins les bases, s'avère quasi rédhibitoire pour obtenir la naturalisation. Ces exigences se sont encore renforcées depuis 2011, le niveau B1 étant maintenant requis.

Un quatrième apport réside dans les conclusions à tirer de la forte corrélation entre naturalisation et **nationalité du conjoint**. La situation vis-à-vis du mariage entraîne déjà un impact. Ainsi, être marié, ou l'avoir été, est associé à une probabilité plus forte d'être naturalisé. Pour les célibataires (au sens légal), le fait d'être en couple ou non ne joue pas. Ce constat peut être considérablement affiné dès lors que l'on tient compte de la nationalité du conjoint marié. Si celui-ci est Français, la probabilité d'être naturalisé augmente fortement. Cette probabilité est encore plus forte dans le cas où le conjoint est Français par acquisition plutôt que Français de naissance. En revanche, si le conjoint est de nationalité étrangère, la probabilité est largement inférieure à celle d'un célibataire. Cela suggère que deux mécanismes sont à l'œuvre. Un premier mécanisme relève de l'assimilation, telle que décrite par E.Todd dans le « *Destin des immigrés* » ([14]) : l'adhésion à la communauté nationale est d'abord mesurée par une acceptation de comportements exogames. A cela s'ajoute probablement un mécanisme plus administratif : connaissances des démarches à effectuer si le conjoint a déjà obtenu la nationalité. Ce point resterait toutefois à étudier davantage.

L'examen plus détaillé de certaines origines, ainsi que l'introduction du motif administratif (économique / familial / humanitaire) confirme, comme l'a relevé l'OCDE (op. cit.) qu'avoir migré pour **motif humanitaire** joue aussi positivement sur la probabilité d'être naturalisé. Ainsi les personnes arrivées en France à la suite de conflits ou de crises humanitaires (Asie du Sud-Est et Liban

dans les années 1980 notamment) sont beaucoup plus fréquemment naturalisées que la plupart des immigrés, « à autres caractéristiques identiques ».

Les effets **d'origines** sont très largement les plus importants. Ils sont déjà relevés par Fougère et Safi (op. cit.). Nous détaillons davantage ces effets. Aux origines mentionnées et liées à des crises humanitaires s'ajoutent des pays comme Madagascar, l'Île Maurice, le Togo et le Bénin pour ce qui concerne les origines à fort taux de naturalisation. Des liens historiques entre pays d'origine et la France expliquent une part de ces effets. En revanche, les immigrés originaires du Portugal, voire de Chine et de Turquie, ou encore ceux nés dans les pays très développés, sont dans une situation inverse : non seulement le taux observé est faible, mais il est plus faible que celui attendu compte tenu des caractéristiques des immigrés venus de ces pays.

Il a encore été possible d'examiner plus finement l'effet de durée de présence, car l'on dispose de la **durée entre l'arrivée en France et l'obtention de la nationalité française**. Cela permet de distinguer certaines dynamiques dans le mécanisme d'acquisition, qui sont différentes suivant les origines (ou le motif d'entrée), mais aussi suivant l'âge à l'arrivée. Cet effet est à nouveau constaté pour les personnes ayant obtenu la naturalisation en 2014, ce qui confirme que cette durée est de l'ordre de 9 ans (procédure d'acquisition par mariage) et de 15 ans (procédure d'acquisition par décret), soit un peu plus de 12 ans en moyenne.

## 2. Les données, les variables et modalités, principales méthodes

### 2.1. Le recensement de population de l'Insee

Cette source est très riche en observations. Les données de 2012, exploitation complémentaire, ont été utilisées. Une base individuelle est mobilisée qui comprend 20 325 135 observations, dont on a extrait 1 999 101 observations correspondant aux seuls immigrés. Le recensement ne comprend pas beaucoup de variables. Il permet de disposer, pour chaque individu, d'informations sur différentes caractéristiques. La population immigrée a été largement décrite en fonction de ces caractéristiques dans l'ouvrage « Immigrés et descendants d'immigrés en France », Insee références, 2012. On renvoie aux fiches spécifiques [2b] pour chacune des variables mobilisées dans l'étude :

- sexe et âge (fiche 1.6) ;
- durée de présence en France (donc année d'arrivée et âge à l'arrivée) (fiche 1.4) ;
- lieu et nationalité à la naissance (fiche 1.3) ;
- niveau de diplôme (fiche 3.3) ;
- type d'activité, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, position professionnelle (fiches 4.1, 4.3, 4.7 et 4.8) ;
- statut matrimonial, vie en couple (fiche 1.16) ;
- lieu de résidence : département de résidence, tranche d'unités urbaines (fiche 1.11) ;
- caractéristiques du logement (ici habitat collectif ou non, fiche 5.11) ;

L'ouvrage comporte encore deux fiches (1.8 et 1.9) sur les immigrés français et les immigrés étrangers.

Le choix des modalités est déterminé après une première phase de statistique descriptive : répartition par modalité, taux de naturalisation par modalité. On effectue ensuite une construction de nouvelles variables.

Deux cas se sont présentés :

1- La nouvelle variable est identique à l'ancienne, mais les modalités sont redéfinies. Les principes retenus sont les suivants :

- une modalité (ou plusieurs) est isolée : un pays d'origine particulier comme la Chine, un niveau spécifique de diplôme, par exemple le fait de ne pas avoir été scolarisé, ... ;
- un ou plusieurs pays avec des taux de naturalisation proches (bas / moyen / élevé), par exemple, le groupement « MMTB », soit Madagascar, Île Maurice, Togo, Bénin, ... ;
- par défaut, élaboration de regroupements par quantiles de façon à avoir des effectifs similaires par modalité (exemple : l'âge à l'arrivée).

2- Des variables regroupant deux variables « primaires » ont été construites : par exemple, le type d'activité et la position professionnelle ou la catégorie socioprofessionnelle, les modalités étant définies suivant des principes identiques à ceux qui viennent d'être décrits.

Différentes analyses ont été effectuées en croisant deux ou trois variables. Enfin des modèles (logistiques) ont été estimés, avec et sans pondération : on observe très peu d'écarts. Ce sont les modèles avec pondération qui sont utilisés dans les analyses.

Les effectifs dans le recensement sont très importants. Cela a permis de commencer par une analyse multivariée avec de nombreuses modalités par variables (100 départements, 24 catégories socioprofessionnelles, ...). Toutefois, le découpage géographique a été mené *ex-ante* : on a d'abord retenu les « grands pays d'origine d'immigration » en France (Algérie, Maroc, Tunisie, Italie, Espagne, Portugal et Turquie). D'autres origines ressortent en raison de particularités historiques (Asie du Sud-Est, Moyen-Orient, ...) ou parce qu'elles deviennent importantes (Chine, Roumanie et Bulgarie). Enfin, il a été observé des caractéristiques différentes selon que les immigrés viennent de pays très développés ou non ([15]). Il en a donc été tenu compte dans ce découpage. Enfin, les effectifs d'immigrés originaires de l'Afrique hors Maghreb étant importants, une division *ad hoc* a été créée. Au total, il y a 23 zones géographiques. Le modèle détaillé sert ensuite à mener les regroupements décrits plus haut.

## 2.2. L'enquête Trajectoire et Origines, Ined-Insee, 2008

Cette source ne comporte que 21 761 observations dont 8 259 pour les seuls immigrés. Elle est décrite dans « Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, op cit. ». Le champ est réduit : adultes de 18 à 60 ans, vivant en ménage ordinaire et en métropole. En revanche, la source met à disposition un grand nombre de caractéristiques individuelles (ou du ménage). Les informations déjà présentes dans le recensement le sont aussi dans cette source. Du fait du nombre beaucoup plus faible d'observations, les variables d'âge, de durée de présence, d'origine, d'emploi et de diplôme sont recodées avec un nombre réduit de modalités. La variable concernant l'âge d'arrivée a été maintenue à l'identique.

Les variables supplémentaires sont obtenues grâce à certaines informations spécifiques. Notamment, la **date de naturalisation** est connue, permettant de calculer la durée entre l'arrivée en France et

l'obtention de la nationalité. De plus, on dispose de quelques **indicateurs sur la maîtrise de la langue**, soit au moment de l'arrivée en France, soit au moment de l'enquête. Le **motif administratif d'entrée** en France est lui aussi connu (mais il s'agit de celui déclaré par l'enquêté). Enfin, on dispose de la **nationalité du conjoint** (et l'on peut distinguer les Français de naissance des Français par acquisition).

Les mêmes principes que ceux exposés pour les données du recensement ont été appliqués pour définir des variables / modalités pertinentes.

### **Les indicateurs de maîtrise du français**

Le questionnaire TeO permet de savoir quelle(s) langue(s) ont été pratiquée(s) durant l'enfance ([3c]). On construit un indicateur de maîtrise du français, suivant la méthode proposée par G. Le Quentrec ([16]) :

On dispose de quatre questions : compréhension / lecture / écriture / expression orale, avec quatre modalités pour chacune : très bien / bien / un peu / pas du tout. On donne à ce premier indicateur les valeurs de 0 à 8, chaque question étant recodée 0 (si « pas du tout », 1 (si « un peu »), 2 dans tous les autres cas. Enfin, après une analyse rapide des données (classification) de cet indicateur suivant ses modalités, on effectue un regroupement en trois modalités (bas : 0,1 ou 2), haut (8), moyen (les autres modalités).

On construit ainsi deux indicateurs à deux moments différents :

- Maîtrise du français à l'arrivée
- Maîtrise du français au moment de l'enquête

Des résultats généraux concernant la description de la maîtrise du français par les immigrés, dérivés de la même source et des mêmes questions, figurent dans la fiche 3.1 de [2b].

### **La nationalité du conjoint**

Une variable en quatre modalités est construite pour distinguer les conjoints suivant leur nationalité : Français de naissance, Français par acquisition, étranger, et la modalité « sans conjoint ».

Bien que des études ([2b], [17], [18]) signalent des pratiques endogames (ou non) variées par origines, il n'a pas été détaillé davantage l'origine du conjoint. L'analyse par origine est surtout faite *via* les données de recensement, les effectifs dans l'enquête TeO étant trop faibles.

### **Le motif d'entrée**

Une variable en une douzaine de modalités est disponible, elle retrace le mode d'entrée (au regard de la loi française) de la personne. On a retenu les modalités (motifs) économiques, humanitaire (réfugiés), familial, étudiant, libre circulation pour l'analyse. Cette variable a été très peu exploitée hormis dans [19], de façon générale pour étudier l'impact de ce mode d'entrée sur l'intégration économique, et plus spécifiquement dans [20] pour discerner les principales caractéristiques des réfugiés. Il convient de noter ici que le champ de TeO rassemble des personnes entrées en France à des dates très différentes (potentiellement de 1948 à 2008). La législation et la réglementation de l'entrée des étrangers a considérablement changé au cours du temps, notamment du fait de l'élargissement progressif de l'Union européenne. Toutefois, l'immigration familiale s'avère la plus

importante tout au long des quarante dernières années. Hormis pour les femmes entrées avec un motif familial, l'intégration économique est à long terme assez similaire (cf. figure 2).

**Figure 2** : évolution des taux d'emploi selon le motif et la durée de présence

Motif du premier titre	%	Taux d'emploi par durée de présence		
		< 10 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans
Étudiants	12,3	53	81	84
Travailleurs	18,6	83	82	82
Motifs familiaux, femmes	22,1	36	52	51
Motifs familiaux, hommes	11,5	77	82	76
Réfugiés	7,9	58	70	74
Autres situations*	27,6	51	58	68
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>67</b>	<b>70</b>

Source : Trajectoire et Origine, Ined et Insee, 2008. Champ : immigrés âgés en 2008 de 18 à 60 ans, France métropolitaine, soit 3,508 millions de personnes

Lecture : 431 000 immigrés sont entrés en France avec un premier titre « étudiant ». Leur taux d'emploi, parmi ceux qui ont moins de 10 ans de présence, est de 53 %.

\* : Les « autres situations » incluent la libre circulation, les personnes entrées comme mineures, les personnes ayant suivi des parcours administratifs complexes, celles qui ne se souviennent plus, .... Cette catégorie est en fait très hétérogène.

### 2.3. Principales méthodes

Un contrôle de cohérence des données de ces deux sources a été fait. Il s'avère très satisfaisant, compte-tenu des différences de date de collecte et de champ, l'enquête TeO s'intéressant uniquement aux adultes de 18 à 60 ans vivant en ménages ordinaires et en métropole.

La démarche suivie repose essentiellement sur des statistiques descriptives bivariées pour la construction des variables et modalités pertinentes, ainsi que pour le cadrage de l'étude. Une série de modèles étaye l'analyse globale : la variable expliquée est la part des naturalisés parmi les immigrés. Suivant la source, les variables explicatives sont introduites dans un modèle « complet ». L'estimation est faite sous SAS ©, procédure « proc logistique », car il s'agit d'un modèle dichotomique. Dans un second temps, des sous-échantillons sont définis, puis un modèle analogue au modèle complet est estimé. Cela permet d'analyser plus finement certains effets possibles qui sont moyennés dans le modèle complet. En effet, la valeur de certains odds ratio étant grande, il est donc recommandé de procéder comme nous l'avons fait. Le modèle complet est la résultante de modèles « empilés ». On a estimé des modèles en ajoutant les variables au fur et à mesure, pour détecter des corrélations ou effets de composition.

La population immigrée a des spécificités qui induisent des relations entre les différentes variables. Bien sûr, l'âge, l'âge à l'arrivée et la durée de présence sont, par construction, liées. Il a déjà été observé des relations entre les origines, l'année d'arrivée et l'âge à l'arrivée (« Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration, op. cit. », et [21], phénomène que l'on décrit souvent en employant l'expression de « vague migratoire ». Les origines sont aussi liées aux comportements d'endogamie (ou non), selon G. Noiriel ([22]). De même, l'âge à l'arrivée est lié aux comportements d'endogamie ([3d]).

Nos analyses confirment et quantifient ces relations.

L'effet spécifique de certaines variables, qui d'après les modèles s'avèrent très déterminantes, est encore mesuré de la façon suivante : on modélise la probabilité d'être naturalisé avec toutes les variables hormis la variable retenue, ce qui permet de calculer un taux de naturalisation « attendu » pour les différentes modalités de la variable retenue. L'écart entre taux « attendu » et le taux observé donne une mesure de l'effet spécifique (en fait de l'effet spécifique et des effets non observés).

### **3. Principaux résultats tirés des données de recensement**

#### **3.1. Historique de l'acquisition**

L'évolution du nombre des Français par acquisition se caractérise sur longue période par une augmentation assez conséquente, hormis quelques variations (*cf.* figure 3), qui s'expliquent par les variations des mouvements migratoires et les politiques d'accès à la nationalité française [23].

Le nombre des acquisitions de la nationalité française a commencé à fortement augmenter à partir du milieu des années 1870 du fait d'une politique plus volontaire de naturalisations. Celle-ci visait à fixer durablement les immigrés en France, afin de répondre à des besoins démographiques et militaires, mais aussi pour des raisons économiques (besoins de main-d'œuvre, notamment dans le Nord et l'Est de la France). Après la première guerre mondiale, la France a fait appel à une nombreuse main-d'œuvre étrangère, mais la politique très sévère de naturalisation a entraîné de fait une diminution de la part des naturalisés.

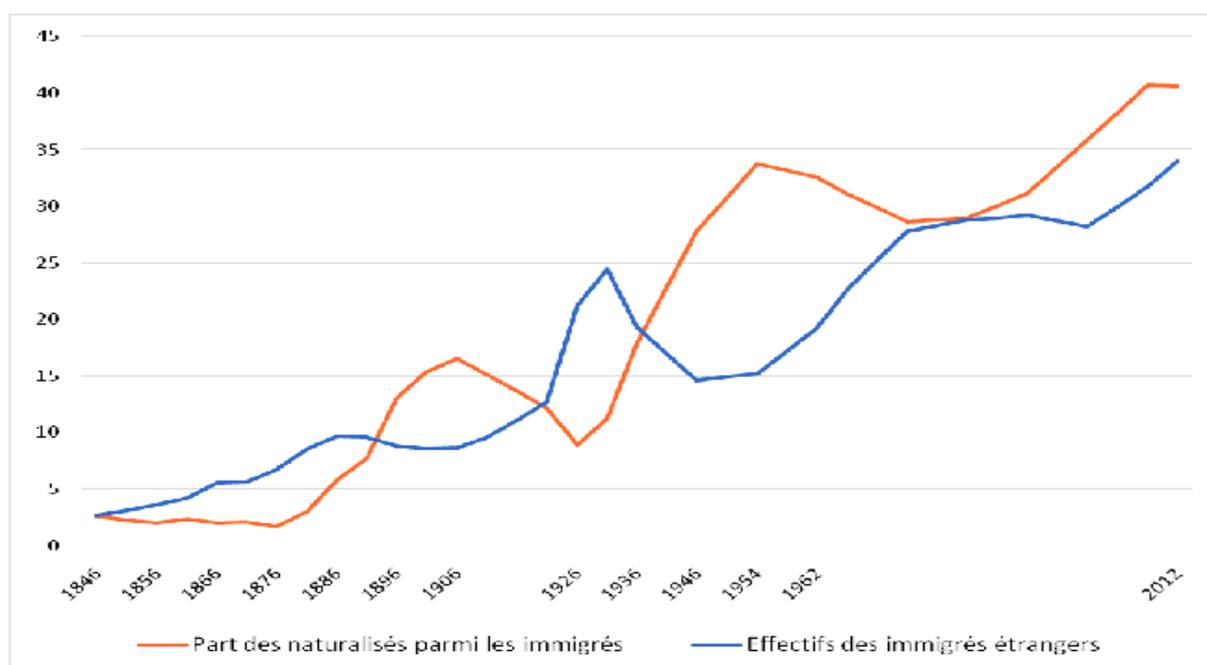
Il faut attendre la fin des années 1920 pour que soient mises en place des mesures facilitant les naturalisations, entraînant une progression très forte de leur nombre jusqu'à la seconde guerre mondiale. Au moment de la grande crise économique des années 1930, seuls les immigrés étrangers seront concernés par les mesures restrictives. On observe, particulièrement dans les années 1920 et 1930, le décalage entre les évolutions de la part des naturalisés et des effectifs d'immigrés étrangers. Cela résulte aussi d'un simple effet comptable : si le nombre d'étrangers augmente, par exemple en raison d'une politique migratoire plus ouverte, la part des naturalisés diminue mécaniquement. La situation inverse s'observe par exemple durant les années 1930.

A la Libération, l'objectif principal est de reconstruire et de repeupler la France et l'acquisition de la nationalité est facilitée par diverses mesures afin de permettre aux immigrés de s'établir définitivement en France. L'augmentation des naturalisations se poursuit ainsi sur un rythme soutenu jusqu'en 1953 où des inflexions restrictives apparaissent du fait de la guerre froide. Au cours des années 1953-1973, la politique de naturalisation reste relativement libérale, mais avec un contrôle de L'État sur les acquisitions. Les nouveaux acquérants sont plutôt d'origine européenne (France, Pologne, France) et l'immigration est surtout une immigration de travail (avec vocation à retourner dans le pays d'origine).

Parallèlement, la décolonisation apporte de nouvelles avancées en permettant aux personnes résidant dans les pays anciennement sous administration française de conserver la nationalité française. Et la loi de 1973 modifie le code de la nationalité en assurant l'égalité en matière de mariage entre homme et femme et en matière de transmission entre enfants légitimes et naturels.

Ces dispositions ont notamment des conséquences sur l'acquisition de la nationalité par l'époux étranger. Ces différentes lois depuis la Libération ont permis la diversification des origines des personnes acquérant la nationalité française.

**Figure 3 : Évolutions de la part des naturalisés parmi les immigrés et des effectifs d'immigrés étrangers 1846-2012 (en %)**



Source : recensements de l'Insee.

Suite au premier choc pétrolier de 1973, dans un contexte de crise économique, la loi de 1974 met fin officiellement à l'immigration de travail. Les nouveaux flux migratoires vont ainsi devenir des migrations d'installation avec la venue des familles des immigrés. La loi de 1984 va tenir compte de cette transformation en garantissant aux immigrés un droit au séjour durable (carte de 10 ans, regroupement familial).

A partir de 1993, les lois sur l'immigration et l'acquisition de la nationalité vont se succéder : 1993, 1998, 2003 et 2006, entraînant la plupart du temps un durcissement des conditions pour obtenir la nationalité : allongement de la durée du mariage, appréciation plus strictes des critères d'intégration et de connaissance de la langue française. En parallèle, les jeunes de parents étrangers nés en France peuvent plus facilement devenir français, dès 13 ans s'ils le souhaitent à partir de 1998. Les naturalisations connaissent de ce fait une évolution plus heurtée mais continuent d'augmenter, les immigrés qui souhaitent rester en France préférant demander la nationalité pour se prémunir d'un nouveau durcissement. Cependant, la loi de 2011, en augmentant fortement les critères de connaissance de la langue va porter un coût d'arrêt à cette dynamique. Une reprise modérée s'amorce depuis 2013, la loi de 2016 n'ayant guère modifié les règles relatives à l'acquisition de la nationalité.

### **3.2. Les déterminants de la naturalisation observés avec le recensement (généralités)**

Ces déterminants sont hiérarchisés en analysant un modèle (multivarié). Il en ressort un premier groupe de variables (explicatives) : l'âge, la durée de présence et l'âge à l'arrivée. Plus précisément, la durée de présence fait apparaître des odds-ratios jusqu'à 8 (par rapport à la situation de référence), l'âge à l'arrivée des odds-ratios jusqu'à 5 et l'âge de la personne jusqu'à 4. On observe un effet assez linéaire de la durée de présence, linéaire de l'âge à l'arrivée, l'effet d'âge étant plutôt en U. Ceci sera précisé en partie 3.3.

La deuxième variable explicative est l'origine (pays de naissance de l'immigré). L'étendue des odds-ratios est d'environ 10 : situations extrêmes entre le Portugal et les pays du Sud-Est asiatique. Ceci sera précisé en partie 3.4.

D'autres variables jouent de façon assez importante. C'est le cas du niveau de diplôme. Plus précisément, le fait de ne pas avoir été scolarisé est très pénalisant, mais dès que l'on a un diplôme (au moins du second cycle du secondaire), les odds-ratios sont proches. L'état matrimonial joue aussi : être célibataire est pénalisant. On relève que les célibataires en couple n'ont pas plus de chances d'être naturalisés que les célibataires seuls.

Les autres variables introduites jouent de façon modérée. C'est le cas du sexe (femmes légèrement avantagées), situation d'activité (être en emploi, avec quelques particularités suivant le secteur, le statut ou la catégorie socio-professionnelle, du lieu de résidence (quelques départements sont « plus favorables »), de même que le fait d'habiter la tranche d'unité urbaine incluant Paris. Enfin les résidents en habitat collectif sont moins susceptibles d'être naturalisés que les résidents en logement ordinaire.

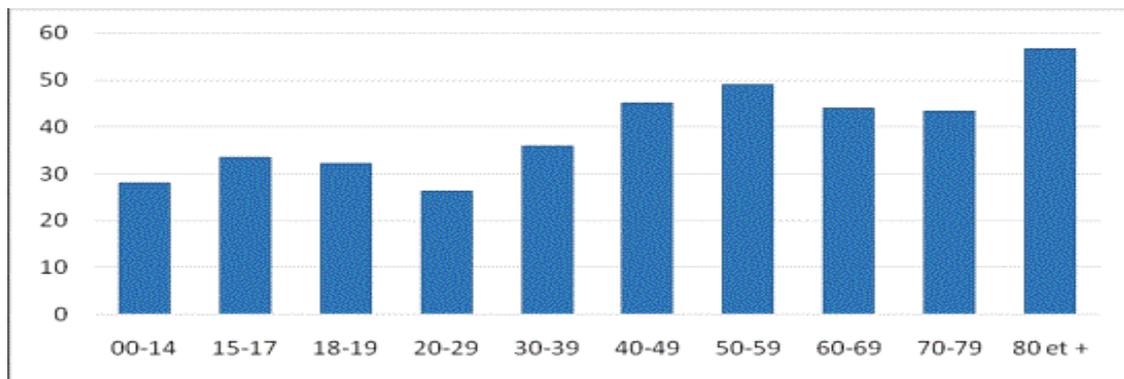
L'ensemble de ces résultats est conforme aux résultats présentés par [Fougère-Safi, op.cit.]. Cependant, ces auteurs n'ont pas détaillé les variables d'âge (mise en évidence de l'effet d'âge d'arrivée) et détaillent moins les origines géographiques.

En décomposant l'échantillon complet en sous-échantillons : personnes arrivées avant ou après 16 ans, personnes ayant une durée de présence de moins de 20 ans (ou de plus de 20 ans), les origines détaillées, l'examen des modèles montre que des différences s'observent pour les odds-ratios liés aux variables de temps et d'origine, mais très peu (rarement et différences de faibles ampleurs) pour les autres variables. Cela signale notamment des changements de comportement par rapport à la naturalisation qui peuvent être liés à des changements d'incitation à la naturalisation (exemple des pays entrés dans l'Union européenne). Une analyse complète n'a pas été faite.

### **3.3. Effets d'âge, d'âge à l'arrivée et de durée de présence en France**

L'examen de la part des naturalisés parmi les immigrés suivant l'âge ne fait pas apparaître de schéma clair. Manifestement, se combinent un effet d'âge à l'arrivée, de durée de présence, mais sans doute aussi des effets de conjecture tels qu'observés en partie 3.1.

**Figure 4 : Taux de naturalisation (en %) par tranche d'âge (années)**



Source : recensement de population 2012, exploitation complémentaire, Insee.

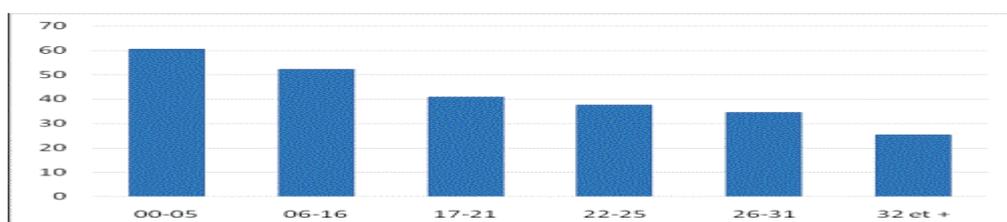
Champ : immigrés résidents en France (métropole et Dom).

Note de lecture : 28,1 % des immigrés âgés de 0 à 14 ans sont Français par acquisition.

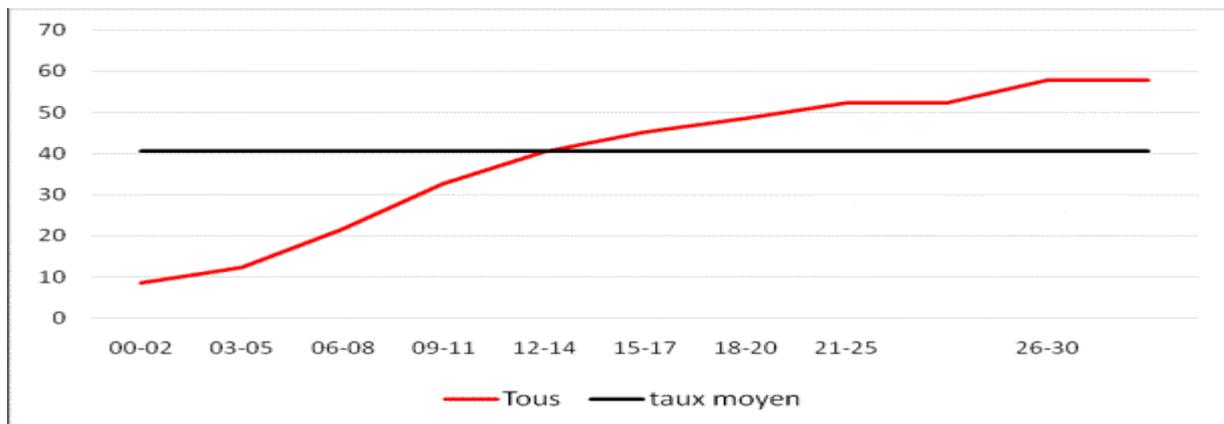
Les taux assez élevés (de l'ordre de 30 %) pour les mineurs (*cf.* figure 4) correspondent surtout aux acquisitions par effets collectifs ou par déclaration anticipée ([11]). Du début de l'âge adulte aux environs de la fin de l'âge actif, le taux augmente assez régulièrement, passant de 25 % à 50 %. Cela est cohérent avec une augmentation des acquisitions au fur et à mesure que la durée de présence en France s'accroît, sachant qu'une grande part des migrants arrive au début de l'âge adulte ([2b]). C'est aussi cohérent avec les données de l'enquête TeO sur l'âge à l'acquisition ou administratives. Les personnes arrivées après 32 ans choisissent moins que les autres d'acquérir la nationalité française (taux plafonnant à 40 %), ce qui peut s'expliquer par l'origine des immigrés (plutôt Européens) ou encore le motif de migration (travail). Les irrégularités observées pour les personnes de plus de 60 ans sont plus difficiles à expliquer. La figure 3 suggère un effet de conjoncture, les années 1950 ou 1960 se révélant plus favorables aux personnes souhaitant acquérir la nationalité qu'au cours des deux décennies suivantes. Le taux élevé pour les plus âgés suggère aussi un biais de sélection : les immigrés naturalisés sont plus susceptibles de rester en France que les autres.

Les résultats par âge d'arrivée et durée de présence permettent une interprétation plus claire. L'effet de l'âge à l'arrivée est très marqué et régulier (*cf.* figure 5), avec une décroissance de 60 % à environ 25 %. Il se combine avec un effet encore plus marqué et très régulier également de durée de présence (*cf.* figure 6). Globalement, le taux de naturalisation augmente assez peu pour les personnes arrivées depuis moins de deux ans, puis augmente régulièrement jusque vers 10 ans de présence. La croissance se poursuit ensuite sur un rythme moindre durant la décennie suivante, le taux moyen (40,6 %) étant atteint pour une durée de présence d'environ 13 ans. Cette croissance est très ralentie après 25 ans de présence et se stabilise à un taux de 58 %.

**Figure 5 : Taux de naturalisation (en %) en fonction de l'âge d'arrivée (années)**



**Figure 6 : part des naturalisés parmi les immigrés en fonction de la durée de présence**



Source : recensement de population 2012, exploitation complémentaire, Insee.

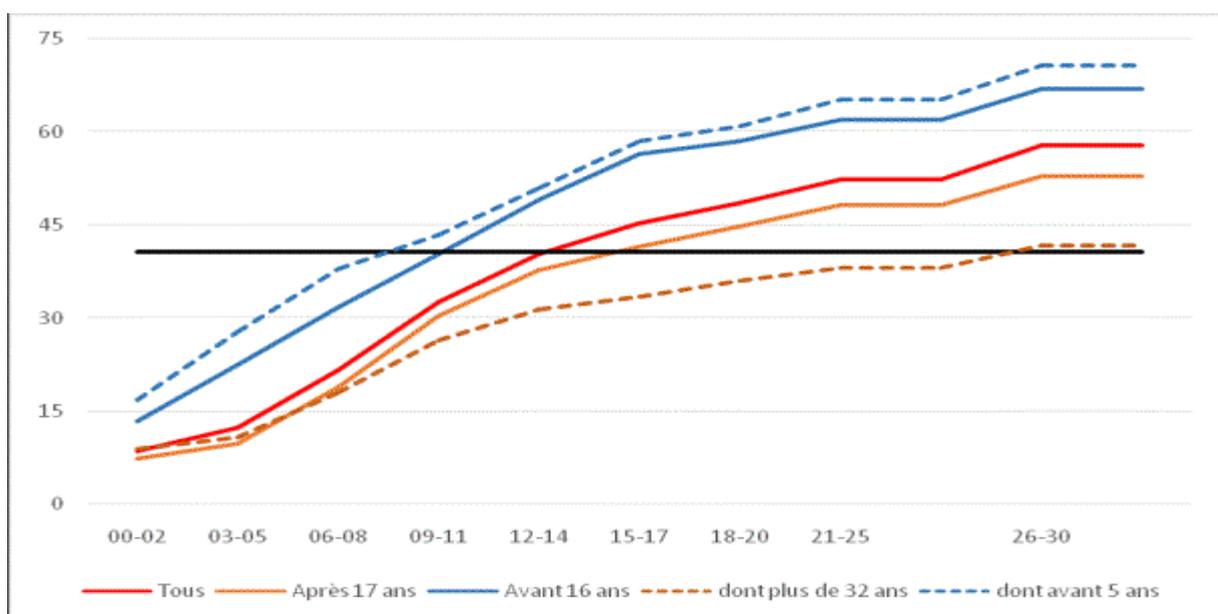
Champ : immigrés résidents en France (métropole et Dom).

Note de lecture (figure 5) : 60,5 % des immigrés arrivés avant 5 ans sont Français par acquisition.

Note de lecture (figure 6) : le taux moyen de naturalisation est atteint après 13 ans de présence.

Les deux critères, âge d'arrivée et durée de présence, se combinent (cf. figure 7). La croissance, fonction de la durée de présence, est plus régulière et soutenue pour les personnes arrivées avant l'âge de 16 ans, et plus encore pour les personnes arrivées avant l'âge de 5 ans. Elle se prolonge sur ce rythme soutenu sur une durée de l'ordre de 15 ans. Le taux moyen est donc atteint plus tôt vers 10 ans de présence, le taux se stabilisant aux alentours de 70 % après 30 ans de présence. En revanche, les personnes arrivées après l'âge de 32 ans suivent une évolution similaire à l'ensemble, mais sur un rythme beaucoup plus lent et le taux de naturalisation se stabilise à un niveau à peine supérieur à la moyenne (42 %).

**Figure 7 : durée de présence et taux de naturalisation, suivant l'âge d'arrivée**



Source / champ : identiques à figures 5 et 6

Note de lecture : 70,7 % des personnes arrivées avant 5 ans sont Français par acquisition après 30 ans de présence en France.

### 3.4. Les effets d'origines

On observe tout d'abord des taux de naturalisation très variables par origine (cf. figure 8) : de plus de 66 % pour les immigrés venus de l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) à 18 % pour les immigrés venus de Chine.

L'analyse va combiner deux approches : l'examen des résultats du modèle « complet » et l'examen de l'effet spécifique de l'origine. D'après le modèle complet les odds ratios s'étalent de 1 / 4 à 2,5, soit un rapport maximal de l'ordre de 10, ce qui est considérable. L'analyse des effets spécifiques confirme qu'il existe des écarts de situations très importants : pour certaines origines, l'effet spécifique est de l'ordre de 15 à 20 points, pour d'autres, cela descend jusqu'à une perte de l'ordre de 2 points (figure 9). Cette approche permet de faire ressortir neuf groupes en combinant deux critères, d'une part le taux de naturalisation observé (fort / moyen / faible), d'autre part, les écarts entre le taux observé et le taux attendu (positif, proche de zéro / négatif). Après examen, il ne ressort pour l'essentiel que quatre situations.

Un **premier groupe** se caractérise par des taux observés forts et des écarts positifs (soit l'observé plus élevé que l'attendu). Il rassemble l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et quatre pays d'Afrique : Madagascar, l'île Maurice, le Togo et le Bénin (MMTB). Dans le modèle, les odds ratios pour ces zones sont supérieurs à 2. Se rapproche de cette situation, la zone de l'Inde avec les pays voisins, qui inclut le Sri Lanka. Des éléments possibles d'explication seraient donc un effet « migration humanitaire » et un effet de connaissance du français (qui se combinent dans le cas du Liban). Le recensement ne permet pas de mesurer ces effets, mais l'analyse avec les données de «TeO » confirme cette possibilité.

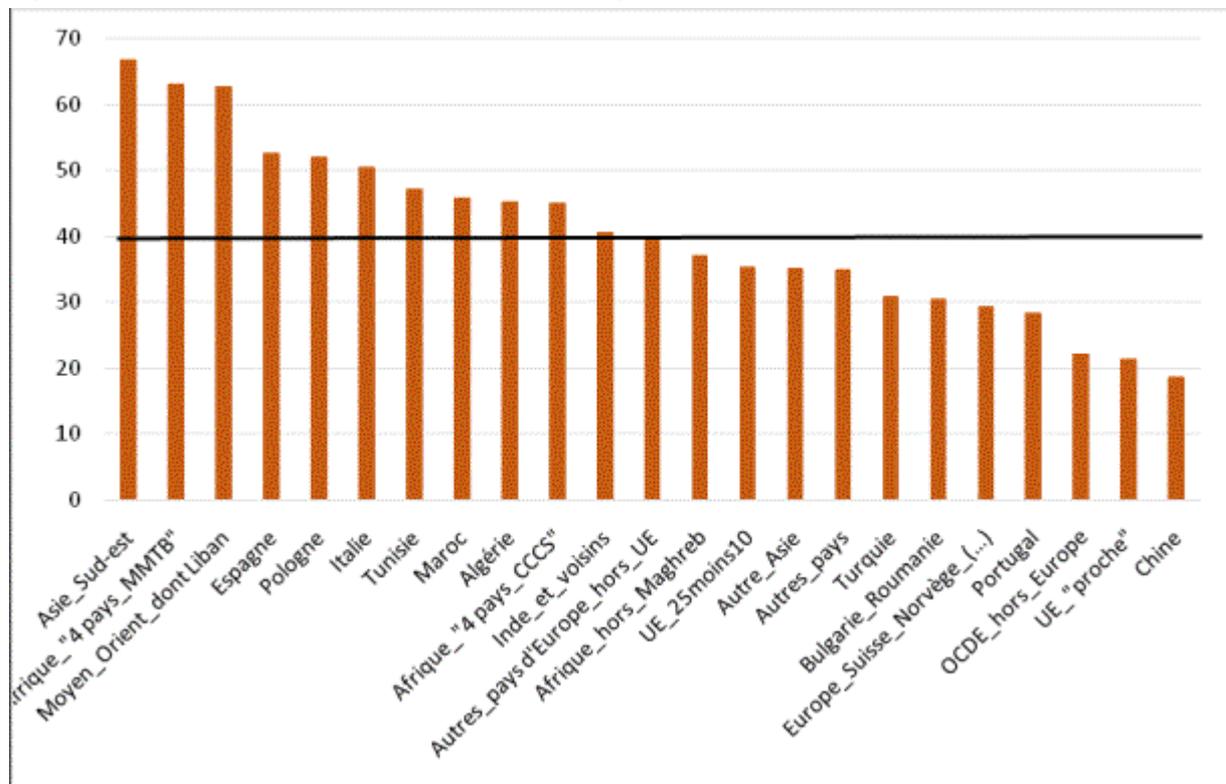
Le **deuxième groupe** rassemble les pays ou zones pour lesquels les taux observés sont élevés, mais restent proches des taux attendus. Il s'agit des « vieux pays d'immigration européenne », soit l'Espagne, l'Italie (mais pas le Portugal), situation dont se rapproche la Tunisie.

Un grand nombre de pays constitue un **troisième groupe** qui se caractérise par des taux moyens et peu d'écarts entre le taux observé et le taux attendu. Il comprend la plupart des pays d'Afrique (sauf ceux déjà cités), ainsi que les pays d'Europe centrale ou orientale, et les groupes « autres ». La Bulgarie et la Roumanie se rapprochent de cette situation bien que le taux observé soit en-dessous de la moyenne.

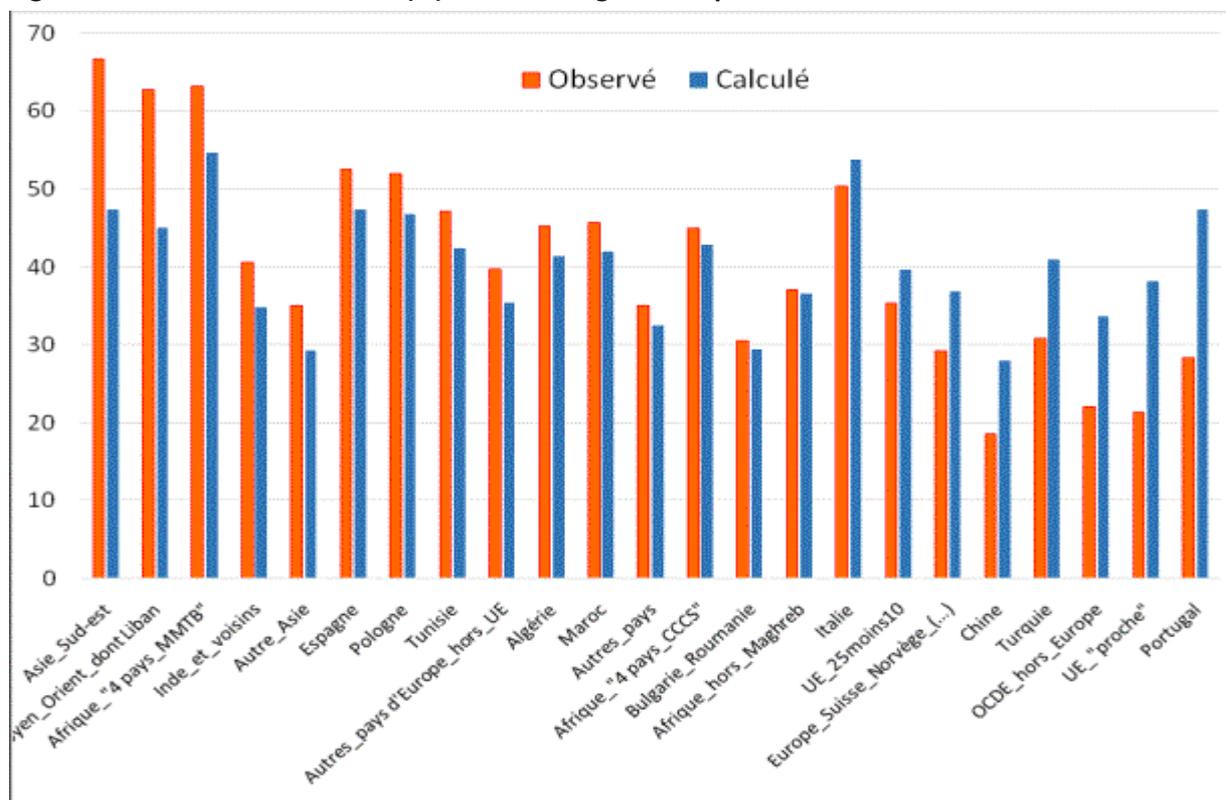
Enfin, le **quatrième groupe** rassemble surtout des pays très développés, en Europe (occidentale ou nordique), les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. S'y ajoutent la Chine, le Portugal et la Turquie. Ce groupe se caractérise par des taux attendus moyens ou faibles et des taux observés faibles, voire très faibles. La mauvaise connaissance du français est un facteur explicatif possible, relevé pour certaines origines (Turquie, Chine). L'entrée dans l'Union européenne de certains pays est un facteur peu incitatif à se naturaliser, en raison d'une citoyenneté partielle et de droits économiques quasi identiques entre ces étrangers et les Français. Pour ces origines, les formes de

migrations se rapprochent de notions de mobilité plutôt que d'installation, nombre de ces immigrés étant très diplômés, donc susceptibles d'occuper des postes très qualifiés.

**Figure 8 : taux de naturalisation en % suivant l'origine**



**Figure 9 : taux de naturalisation (%) suivant l'origine, comparaison des taux observés et attendus**



Source : recensement de population 2012, exploitation complémentaire, Insee.

Champ : immigrés résidents en France (métropole et Dom).

Note de lecture (figure 8) : le taux de naturalisation des immigrés algériens est de 45,3 %.

Note de lecture (figure 9) : le taux de naturalisation (observé) des immigrés originaires d'Asie du Sud-est est de 66,7 %. Si ces immigrés avaient le même comportement de naturalisation que l'ensemble des immigrés, sans tenir compte des effets d'origines, le taux (calculé) serait de 47,3 %.

#### **4. Principaux résultats tirés des données de TeO**

On modélise, comme on l'a fait pour le recensement, la probabilité d'être naturalisé sachant que l'on est immigré, avec les données de l'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO). Ces données comprennent des informations de même nature (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, diplôme, ...) que dans le recensement. En raison de la taille de l'échantillon, les modalités des variables communes sont moins détaillées dans TeO, à l'exception de l'âge à l'arrivée, identiquement codé dans les deux modèles. Les constats faits avec le recensement sont également observés dans TeO : forts effets d'âge, d'âge à l'arrivée et de durée de présence, très forts effets d'origines, notamment.

TeO permet d'introduire de nouvelles variables comme le motif de migration, la nationalité du conjoint, le niveau de maîtrise du français. Ces nouvelles variables s'avèrent particulièrement pertinentes dans l'analyse. Les effets sont décrits par ordre d'importance (valeur des odds-ratios) : nationalité du conjoint, maîtrise du français, motif d'entrée. On traite ensuite des effets de durée de présence avant l'obtention de la nationalité

##### **4.1. Nationalité du conjoint, maîtrise du français, motif d'entrée**

###### **4.1.1. Nationalité du conjoint**

Dans le modèle, l'odds ratio est de 6,4 pour les personnes dont le conjoint est français naturalisé, 0,4 pour un conjoint étranger (la référence étant une personne sans conjoint). On rappelle que l'odds ratio observé dans le recensement est de 1,7 (diverses situations de personnes mariées ou l'ayant été), la référence étant le célibataire (qu'il soit en couple ou non). Cet effet est encore plus marqué pour les hommes que pour les femmes.

On estime l'effet de la nationalité du conjoint en modélisant la probabilité d'être naturalisé sachant que l'on est immigré en omettant cette variable (nationalité du conjoint) : cela permet de prédire un taux de naturalisation attendu pour les modalités de cette variable, que l'on compare au taux réel (observé). Le taux moyen de naturalisation est de 40 % pour l'ensemble de la population observée.

Ainsi les personnes dont le conjoint est Français de naissance ont un taux de naturalisation de 51,2 %, soit un écart de 11,2 points par rapport au taux d'ensemble observé (40 %). D'une part, 3,5 points « s'expliquent » par les caractéristiques disponibles dans l'enquête (soit la différence entre 43,5 %, taux attendu compte tenu des particularités propres à ces personnes et le taux moyen de 40 %). D'autre part, les 7,7 points de différence entre le taux observé (51,2 %) et le taux attendu (43,5 %) « s'expliquent » par un effet de nationalité du conjoint (et aussi des effets inconnus, liés aux caractéristiques inobservées) selon le procédé employé. Parmi les personnes dont le conjoint est

Français de naissance, nombreux sont les immigrés d'origine européenne. Cela confirme une hypothèse de G.Noiriel, dans « le creuset français ». L'exogamie (mariage d'un étranger avec un Français de naissance) est d'autant plus forte que la vague d'immigration est ancienne (cela correspond à des origines où la naturalisation est parfois peu fréquente (Europe)). Les immigrés associés à des vagues plus récentes (Maghreb par exemple), ont plus fréquemment des conjoints devenus Français. C'est un élément d'explication du taux particulièrement élevé de naturalisation (71,9 %) des personnes dont le conjoint est Français par acquisition.

L'écart le plus important s'observe en effet lorsque le conjoint est Français par acquisition. Dans ce cas, les 31,9 points d'écart pour ces personnes (différence entre le taux observé de 71,9 % et le taux moyen de 40 %) « s'expliquent » pour 24,9 points (différence entre le taux observé et le taux attendu (71,9 et 47 %) par cet effet de conjoint (et d'autres données inobservées) et 7 points seulement (entre 47 % et 40 %) par des différences de caractéristiques observables. On suppose qu'il y a des stratégies pour demander et obtenir la nationalité qui se mettent en place au niveau du couple, mais les données ne permettent pas de les étudier.

Toujours selon ces principes, les 25,3 points d'écarts (en moins cette fois-ci entre 14,7 % observé et le taux moyen de 40 %) pour les personnes dont le conjoint est étranger se décomposent en 6,9 points attribuables aux caractéristiques observées et 18,4 points à cet effet de conjoint.

Le fait d'avoir un conjoint français est donc un facteur qui semble jouer fortement, voire très fortement en faveur de l'acquisition de la nationalité française, et inversement, le fait d'avoir un conjoint étranger joue en revanche très négativement, encore plus négativement que le fait de n'être ou de ne pas avoir été marié.

#### **4.1.2. Maîtrise du français**

Dans le modèle, l'odds ratio est de 1,8 pour les personnes dont le niveau de maîtrise du français est élevé et de 0,2 pour celles dont le niveau est faible (la référence étant une personne dont la maîtrise du français est moyenne). Il s'agit de la maîtrise observée au moment de l'enquête, les autres indicateurs mesurant la maîtrise à l'arrivée ou la pratique du français durant l'enfance ne donnent lieu qu'à des odds ratios proches de 1.

L'analyse des écarts entre le taux attendu et celui observé montre un taux élevé de naturalisation chez les personnes dont la maîtrise du français est bonne et un taux faible chez les personnes dont la maîtrise du français est moyenne. Ces écarts sont surtout « expliqués » par les caractéristiques de ces personnes. Le diplôme, la pratique du français durant l'enfance, le fait d'être venu jeune ou pour étudier jouent favorablement pour les premières (bonne maîtrise), l'absence de ces caractéristiques défavorablement pour les secondes (maîtrise moyenne). En revanche, les effets négatifs se cumulent pour les personnes dont la maîtrise du français est faible : leurs caractéristiques expliquent ainsi 23,5 points d'écarts (entre le taux moyen de 40 % et le taux attendu de 16,5 %). La faible maîtrise du français en explique 11,7 points, soit un écart total de 35,2 points : le taux observé n'est que de 4,8 %.

### 4.1.3. Les motifs d'entrée

Enfin le motif d'entrée (soit la catégorie administrative de titre de séjour, la première fois que celui-ci est accordé) joue assez fortement, du moins le motif « humanitaire » (l'odds ratio est égal à 3, la situation de référence étant le motif « travail »). Les écarts (au taux moyen) et les parts « inexpliquées » sont moins importants que dans les cas précédents (cf. figure 10). Ils sont toutefois assez notables dans le cas des motifs « travail » et « humanitaires ».

**Figure 10 : effets observés et attendus du motif d'entrée**

		observé	attendu	écart
Total		<b>40,0</b>		
Motif	travail	26,9	32,1	-5,2
	famille	37,5	40,3	-2,8
	étudiants	42,9	46,2	-3,3
	réfugiés	52,5	46	6,5
	autres	47,2	43,3	3,9

Source : « Trajectoires et Origines », Ined-Insee 2008.

Champ : immigrés âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine

Note de lecture : 26,9 % des immigrés ayant eu un motif d'entrée de travail ont acquis la nationalité française. Le taux attendu est de 32,1 %, soit un écart « observé-attendu » de -5,2 points pour cette catégorie de personnes.

Le faible taux de naturalisation (26,9%) des personnes entrées avec un motif de travail s'explique (pour 7,9 points : différence entre le taux attendu de 32,1 % et le taux moyen) par les caractéristiques de ces personnes (peu diplômées, arrivées à un âge élevé, origines européennes) l'écart restant étant de - 5,2 points. D'après l'enquête TeO, les personnes arrivées pour motif de travail sont surtout des hommes arrivés jeunes adultes au cours de vagues migratoires déjà anciennes. Ils sont donc plutôt âgés et fréquemment d'origine européenne. On remarque qu'ils sont aussi plus souvent actifs, mais leur niveau de diplôme laisse supposer qu'ils exercent alors des métiers peu qualifiés.

Le fort taux de naturalisation des personnes entrées avec un motif humanitaire s'explique pour moitié par les caractéristiques de ces personnes (diplômes de niveau intermédiaire, durée de présence assez élevée), l'écart restant étant de 6,5 points.

## 4.2. Durée de présence avant l'obtention de la nationalité française

L'enquête TeO permet de déterminer la date d'arrivée en France et la date de naturalisation, donc de connaître la durée de présence en France entre l'arrivée et l'obtention de la nationalité. Cette information est plus pertinente que celle disponible dans le recensement, où on ne connaît que la durée de présence en France.

Les analyses qui suivent visent à illustrer les dynamiques d'acquisition. Pour une variable, par exemple le sexe et ses différentes modalités (ici, femmes / hommes), on calcule le taux d'immigrés qui ont obtenu la nationalité après N années de présence (N en abscisse) rapporté au nombre total

d'immigrés pour cette modalité. On sait par ailleurs que le taux global de naturalisation est de 40 % dans TeO, valeur très proche de la valeur calculée par le recensement (40,6 %). La valeur « 20 % » est donc un taux médian. Une première information sera donnée par le nombre d'années nécessaires pour atteindre ce taux médian. Ainsi, on lira sur les graphiques la valeur N qui correspond à la durée nécessaire pour que ce taux médian soit atteint : globalement, elle est de 11 ans. Cela est cohérent avec les données du ministère de l'intérieur. Celles-ci distinguent les durées de présence avant l'obtention suivant la voie (décret, mariage) suivie, de 17 ans dans le premier cas, de 7 dans le second ([10], ces moyennes n'ont pas changé ces dernières années). Une valeur inférieure à 11 signifie que les personnes dans la modalité considérée obtiennent plus rapidement la nationalité. Par exemple, selon le sexe, on observe que pour les femmes, cette durée est de l'ordre de 9 ans, alors que pour les hommes elle est de 12 ans. Ceci est aussi cohérent avec le fait que pour les femmes, l'obtention plus fréquente par le mariage, qui est une voie plus rapide d'acquisition de la nationalité ([11]).

On examine ici ces dynamiques pour les principales variables : âge à l'arrivée, motif, origine, maîtrise du français et nationalité du conjoint, telles que révélées dans le modèle.

Deux dynamiques s'observent principalement : un rythme assez constant jusque vers 15-17 ans de durée, puis une inflexion avec un ralentissement au-delà, ou un rythme restant constant sur toute la période d'observation (au-delà de 27 ans).

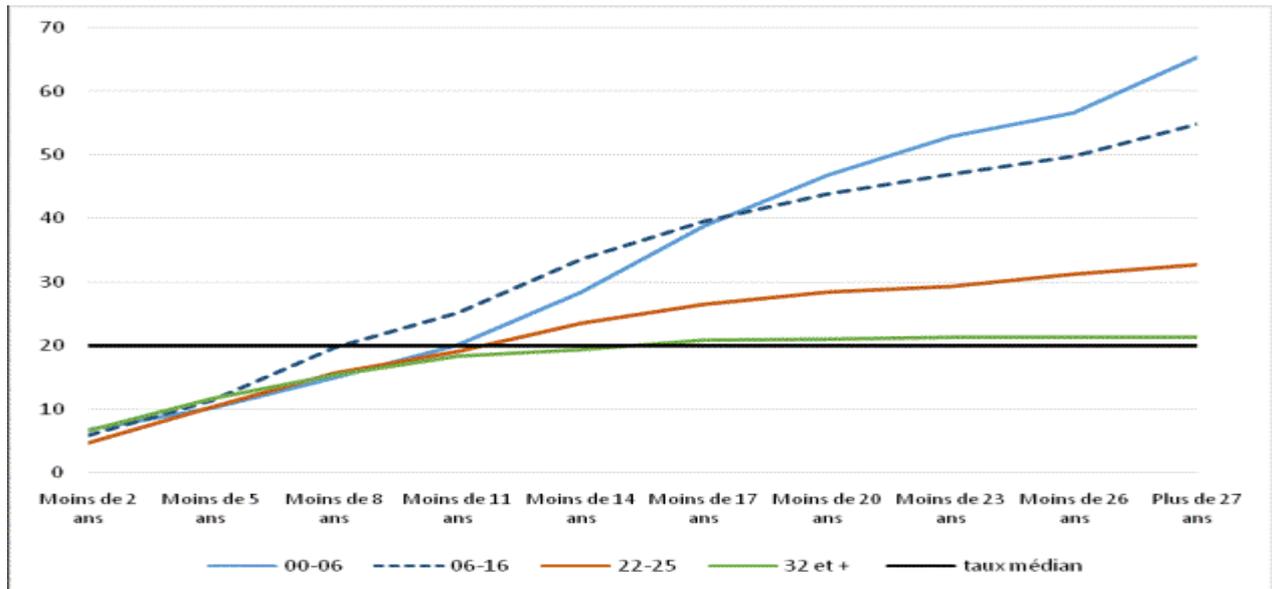
#### **4.2.1. L'âge à l'arrivée**

L'âge d'arrivée de la personne (*cf.* figure 11) est une variable qui influence fortement la probabilité d'acquérir la nationalité française.

Les plus jeunes (arrivés avant 6 ans) obtiennent pour moitié la naturalisation pendant leur minorité. Mais il faut noter que le rythme de naturalisation se maintient au moins jusqu'à la trentaine, permettant à une large majorité de ces personnes (65 %) de devenir Français. Ces personnes ont par ailleurs été intégralement scolarisées en France. Les personnes arrivées entre 6 et 16 ans, donc en cours de scolarité obligatoire, sont naturalisées un peu plus rapidement (médiane à 8 ans) que les précédents, donc également pendant leur minorité (effets collectifs). Mais le rythme fléchit ensuite et au total, environ 55 % d'entre eux deviendront Français. Les personnes arrivées mineures ont pu bénéficier soit des dispositifs leur permettant d'obtenir la nationalité en cas de durée de présence suffisante pendant leur minorité, soit d'un effet collectif (les enfants mineurs d'une personne obtenant la nationalité l'obtiennent également).

Les personnes arrivées jeunes adultes (entre 17 et 31 ans) sont naturalisés assez rapidement (médiane vers 11 ans), mais après cette durée, le rythme fléchit très nettement, et seuls 33 % d'entre eux deviendront Français. Le phénomène est accentué pour les personnes arrivées tardivement (après 32 ans) : médiane atteinte pour environ 16 ans de présence, très peu de personnes étant naturalisées après.

**Figure 11 : dynamique d'acquisition selon l'âge d'arrivée**



Source : « Trajectoires et Origines, Ined-Insee 2008 ».

Champ : immigrants âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine.

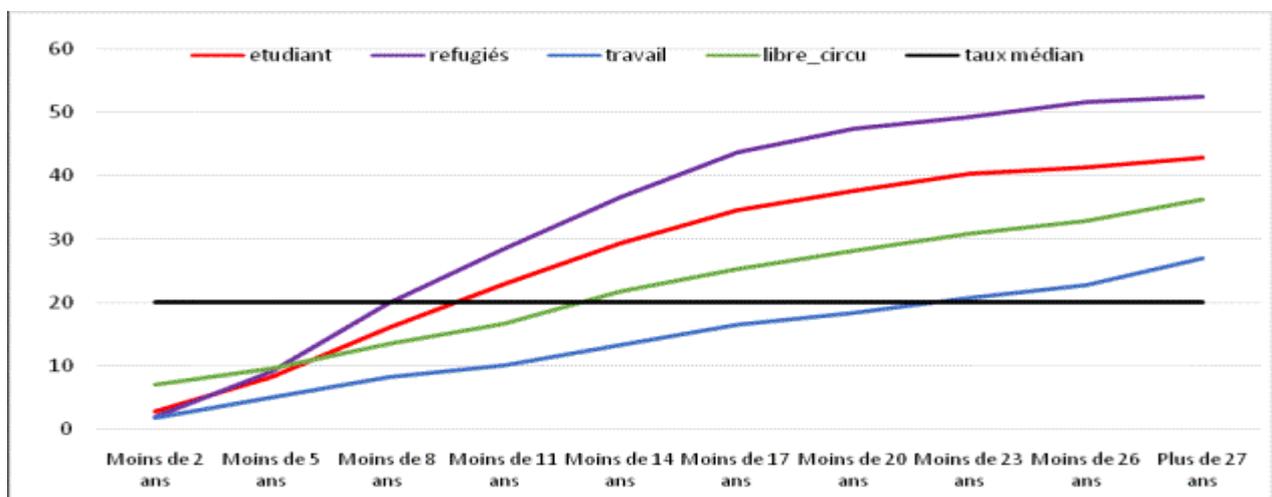
Note de lecture : l'âge médian d'acquisition de la nationalité est de 8 ans pour les immigrants arrivés avant 6 ans.

#### 4.2.2. Le motif d'entrée

Le motif d'entrée influe aussi sur la probabilité d'acquérir la nationalité française. Les réfugiés se naturalisent plus et plus vite, les personnes entrées avec un motif économique étant les moins enclines à se naturaliser.

Les réfugiés se distinguent par un rythme rapide d'obtention de la nationalité (cf. figure 12), hormis une phase initiale plus lente (liée probablement à la période où ils ont été demandeurs d'asile). Le taux médian est atteint vers 7 ans de présence et, au final, 52 % ont obtenu la nationalité française.

**Figure 12 : dynamique d'acquisition selon le motif**



Source : « Trajectoires et Origines, Ined-Insee 2008 ».

Champ : immigrés âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine.

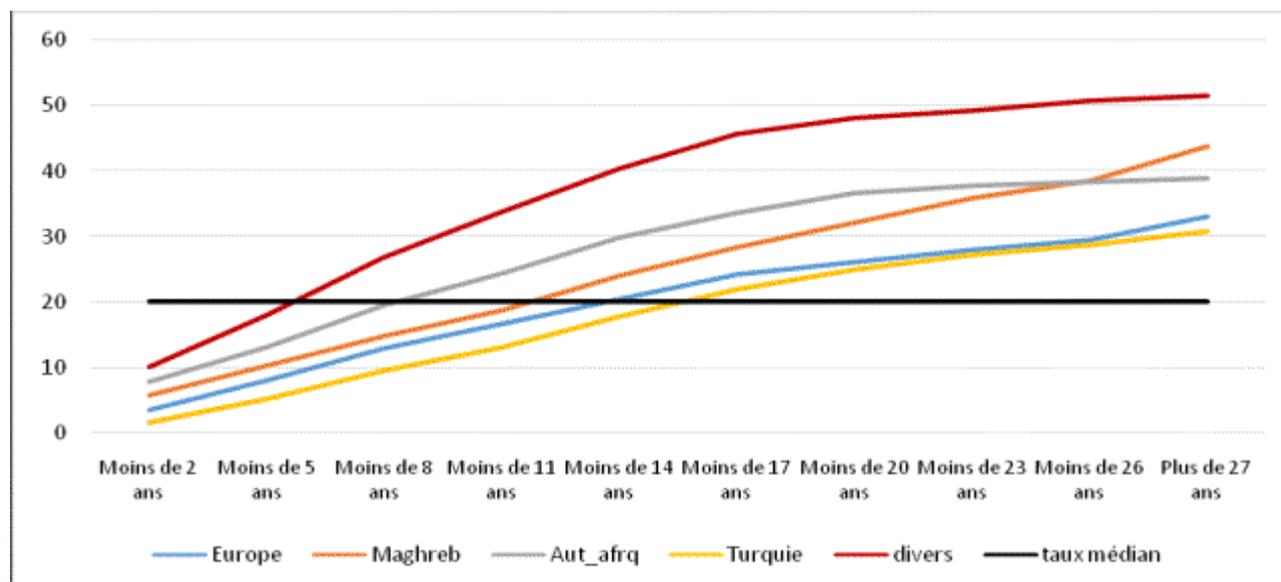
Note de lecture : le taux médian est de 8 ans pour les réfugiés, 23 ans pour les immigrés économiques.

Les personnes entrées pour études suivent un rythme soutenu d'acquisition, permettant d'atteindre un taux un peu supérieur à l'ensemble (40 %). Diverses catégories (motif familial, libre circulation, autres situations regroupées sous la courbe verte du graphique) suivent un rythme assez constant : taux médian atteint vers 14 ans, taux final un peu inférieur au taux moyen. Les personnes entrées pour motif économique suivent un rythme beaucoup plus lent : taux médian atteint à près de 23 ans de présence, taux maximal à peine supérieur à 25 %. On sait par ailleurs qu'une partie d'entre eux n'ont obtenu un titre de séjour « permanent » qu'après plusieurs années de séjour ([24]). Bien que davantage en emploi que d'autres migrants, cela ne leur permet pas d'être naturalisés massivement, mais peut-être ne le souhaitent-ils pas ? Les migrations économiques sont peut-être plus que les autres des migrations circulaires. Parmi ces personnes, se trouvent à la fois des catégories très diplômées et des travailleurs très faiblement qualifiés. Dans ces deux cas, le taux d'acquisition est faible (non souhaitée ou non acceptée).

#### 4.2.3. Le pays d'origine

Les données de TeO ne permettent pas d'observer les effets d'origine aussi finement qu'avec celles du recensement. Un découpage géographique assez grossier (en cinq modalités) a été utilisé. Le pays d'origine de l'immigré joue également un rôle important. Ainsi, les immigrés d'origine européenne, dont les Turcs, se naturalisent moins et moins vite que les autres (cf. figure 13).

Figure 13 : dynamique d'acquisition selon l'origine regroupée



Source : « Trajectoires et Origines », Ined-Insee 2008.

Champ : immigrés âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine.

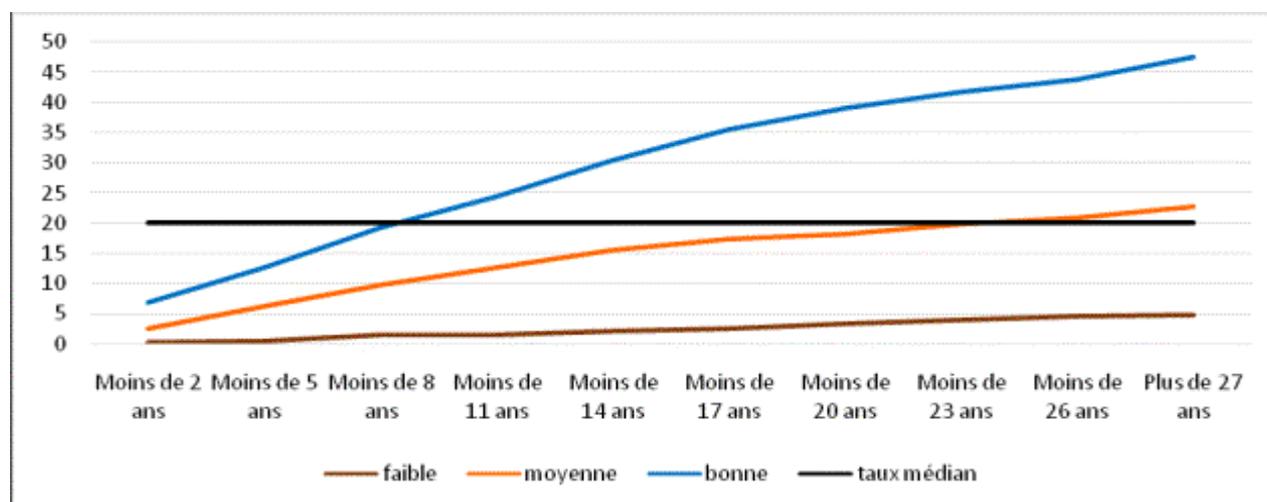
Note de lecture : les personnes d'origines diverses (dont Asie S-E, Moyen-Orient, Sri Lanka) sont 51,6 % à acquérir la nationalité française.

Parmi les personnes qui acquièrent le plus vite le plus la nationalité française, on trouve essentiellement les personnes originaires d'Asie du Sud-Est, du Moyen-Orient, dont le Liban, ou du Sri Lanka, c'est-à-dire une forte part de réfugiés (courbe « divers » en rouge foncé). Les personnes originaires du Maghreb acquièrent assez vite la nationalité (taux médian à 8 ans), mais cette dynamique se ralentit et plafonne à l'âge adulte un peu en dessous de la moyenne. Ils sont dépassés à l'âge adulte par les personnes venues des autres pays d'Afrique qui se naturalisent moins vite (âge médian 14 ans), mais sur une plus longue période. Les immigrés originaires d'Europe se naturalisent assez peu (droits proches des nationaux), mais les Turcs acquièrent encore moins la nationalité française et se situent très en dessous des autres origines à tous les âges.

#### 4.2.4. La maîtrise du français

Une bonne maîtrise du français est non seulement un facteur d'intégration, mais aussi un facteur très favorable à l'acquisition de la nationalité française. Les immigrés ayant une bonne maîtrise du français se naturalisent très vite. A contrario, ceux qui ont des difficultés en français ne sont presque jamais naturalisés (cf. figure 14). En effet, seul un niveau correct d'aisance en français est compatible avec l'obtention de la nationalité. Des connaissances minimales en français sont exigées depuis la loi de 2003. Les critères ont même été durcis dans les lois de 2011 et 2016, même si on ne peut pas l'observer dans l'enquête TeO.

Figure 14 : dynamique d'acquisition selon la maîtrise du français



Source : « Trajectoires et Origines », Ined-Insee 2008.

Champ : immigrés âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine.

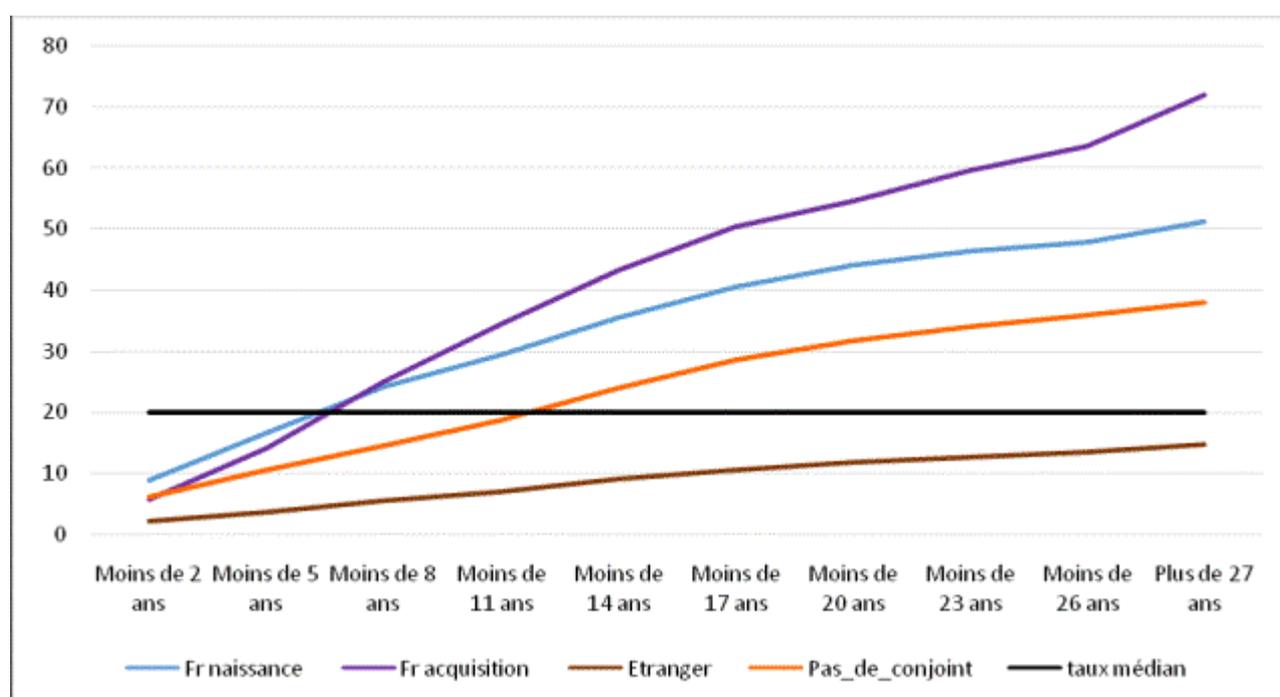
Note de lecture : les immigrés ayant une bonne maîtrise du français sont 47,5 % à acquérir la nationalité française.

#### 4.2.5. La nationalité du conjoint

Enfin, la nationalité du conjoint, pour les personnes mariées, est un facteur déterminant pour l'acquisition de la nationalité française.

Les personnes ayant un conjoint français se naturalisent plus vite que les autres, et parmi elles, celles ayant un conjoint français par acquisition acquièrent encore plus que les autres la nationalité française (cf. figure 15) : près de 72 % sont devenus Français, alors que les immigrés mariés à un(e) Français (e) de naissance sont seulement 51 % à l'être devenus. En revanche, ceux ayant épousé un conjoint étranger sont extrêmement peu nombreux à acquérir la nationalité française (moins de 15 %), encore moins que les célibataires (en couple ou non) qui ne sont que 38 % à devenir Français.

**Figure 15: dynamique d'acquisition selon la nationalité du conjoint**



Source : « Trajectoires et Origines », Ined-Insee 2008.

Champ : immigrés âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine.

Note de lecture : les immigrés ayant un conjoint français par acquisition sont 71,9 % à acquérir la nationalité française.

## 5. Conclusion

Sans remettre en cause la finesse des analyses que permet le recensement, l'apport d'une enquête spécifique comme TeO est donc considérable. Elle permet de comparer les déterminants plus particuliers avec ceux qui ont pu être identifiés et utilisés. Les années à venir pourraient permettre une actualisation et un approfondissement des travaux de Fougère et Safi et bien sur, des nôtres. Le nouvel échantillon démographique permanent est riche de possibilités pour les analyses de trajectoires sociales ou professionnelles, donc particulièrement intéressant pour des études socio économiques sur les immigrés. Une nouvelle enquête similaire à TeO est en cours de préparation. Le croisement des deux sources serait donc fort utile pour affiner les connaissances sur de nombreux sujets liés à l'immigration, au-delà de celui qui a été traité ici. Notre étude montre un phénomène, la naturalisation conjointe, sans que les données disponibles ne puissent suffire à construire de bonnes explications. Récemment, un débat sur l'attribution de la nationalité a émergé. Les données

disponibles montrent une adéquation certaine entre l'objectif affiché de l'État, conditionner l'obtention à une bonne insertion économique et une maîtrise suffisante du Français, et la réalité observable. Mais beaucoup de questions restent : parmi elles, la part de personnes qui choisissent de ne pas demander la naturalisation, les stratégies d'obtention de celles-ci, notamment familiales. Une enquête spécifique sur les étrangers souhaitant / ne souhaitant pas, obtenant ou non la nationalité française serait donc pertinente pour répondre à ces questions.

## Bibliographie

- [1] Gathmann C., « Naturalization and citizenship: Who benefits? », *IZA, WOL*, 2015.
- [2] Collectif, Insee références, immigrés et descendants d'immigrés, 2012.
  - [2a] Bouvier G., « Vue d'ensemble », pp11-26.
  - [2b] Fiches thématiques, pp 96-243.
  - [2c] Domergue F., Jourdan V., « l'intégration sur le marché du travail des signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009 », pp 29-42.
- [3] Collectif, « Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France », *éditions de l'Ined*, 2016.
  - [3a] Simon P., Tiberj V., « les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale. », chapitre 18.
  - [3b] Brinbaum Y., Moguerou L., Primon J.L., « Les ressources scolaires des immigrés à la croisée des histoires migratoires et familiales », chapitre 5.
  - [3c] Condon S., Régnard C., « Pratiques linguistiques : langues apportées et langues transmises », chapitre 4.
  - [3d] Hamel C., Lhommeau B., Pailhé A., Santelli E., « Former un couple en contexte multiculturel », chapitre 10.
- [4] Fougère D., Safi M., « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés », *France portrait social, Insee références 2005-2006*, pp163-184, 2005.
- [5] Gleizes F., Monso O., « Langues, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *Insee première 1262*, 2009.
- [6] Bechichi N., Bouvier G., Brinbaum Y., Lê J., « Maîtrise de la langue et emploi des immigrés, quels liens ? », *Insee références, emploi, chômage, revenus du travail*, pp 35-48, 2016.
- [7] Hartog J., Zorlu A., « The impact of language on socioeconomic integration of immigrants », *IZA discussion paper N°11 485*, 2018.
- [8] Brutel C., « Les immigrés récemment arrivés en France », *Insee première 1524*, 2014.
- [9] Mainguené A., « Qui sont les personnes devenues françaises ? », *Infos migrations n°47*, 2013.
- [10] Croguennec Y., « Les acquisitions de la nationalité française depuis 2010 », *Infos migrations n°25*, 2011.
- [11] Bouvier G., Coirier E., « Les acquisitions de la nationalité française de 1945 à nos jours », *Infos migrations n°84*, 2016.
- [12] Collectif, « Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 », *OCDE*, Chapitre 11 : « Engagement civique des immigrés » et Chapitre 14 : « Les ressortissants des pays tiers au sein de l'Union européenne ».

- [13] Meurs D., Pailhé A., Simon P., « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *revue Population* 2006/5, N° 61, Ined, 2006.
- [14] Todd E., « Le Destin des immigrés », *Seuil*, 1997.
- [15] Amiel M.H., Bouvier G., « La qualité de vie des personnes nées à l'étranger », *Infos migrations* n°57, 2013.
- [16] Le Quentrec-Creven G., « L'aisance en français des primo-arrivants », *Infos migrations* n°28, 2011.
- [17] Domergue F., « Endogamie et exogamie chez les nouveaux migrants », *Infos migrations* n°30, 2011.
- [18] Bouvier G., Breem Y., « Démographie des descendants d'immigrés », *Infos migrations* n°66, 2014.
- [19] Akguc M., « Do Visas matter ? Labor Market Outcomes of Immigrants in France by Visa Classes at Entry », chapitre de thèse disponible sur <http://www.sole-jole.org/14053.pdf> , 2013.
- [20] Mounanouar L., « Les réfugiés : des origines très diverses, des difficultés en français », *Infos Migrations* 78, 2015.
- [21] N'Sémi N., « Les migrations vues par des macro-économistes », *Infos migrations* n°58-59, 2014.
- [22] Noiriel G., « Le creuset français », *Seuil*, 1992.
- [23] Weil P., « Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution », 2004.
- [24] Domergue F., Régnard C., « ELIPA, premiers résultats », *Infos migrations* n°19, 2011.